

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 5 février 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 010-1787/10/CC

■ Taxe Locale d'Equipement : Remise gracieuse des majorations et intérêts de retard

DSB 10/4209/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le produit de la Taxe Locale d'Equipement, dont le fait générateur est le permis de construire ou l'autorisation de construire, est depuis le 01 janvier 2001, une recette de plein droit de la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole.

Seul, le Comptable chargé du recouvrement est habilité, sous sa responsabilité, à accorder à titre exceptionnel des délais de paiement. Ceux-ci sont assortis des majorations et pénalités de retard exigées pour paiement tardif.

La Communauté Urbaine est compétente pour accorder des remises gracieuses de majorations et intérêts de retard consécutifs au paiement tardif de cette contribution.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :
Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code Général des Impôts ;
- Le décret d'application 96-628 du 16 juillet 1996 ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'avis favorable émis par Monsieur le Trésorier Principal pour :
 - SUD HABITAT
 - M. Jean-Philippe ROSSI
 - M. Didier FRUTO et Mme Joanna DAHAN

- L'avis défavorable émis par Monsieur le Trésorier Principal pour :
 - M. Christophe BROUILLET
 - M. et Mme Stéphane CAMBOURS
 - M. Serge BICKERT
 - M. et Mme Patrick BRICHE
 - M. Antonio POZA
 - M. et Mme Marc FORNACIARI
 - M. et Mme Pierre BOURRELI
 - M. Frédéric LEROMAIN

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est accordée la remise gracieuse des majorations et intérêts de retard dans son intégralité pour les redevables :

- | | |
|---------------------------------------|----------------------------------|
| ○ SUD HABITAT | pour un montant de 4100,00 euros |
| ○ M. Jean-Philippe ROSSI | pour un montant de 27,00 euros |
| ○ M. Didier FRUTO et Mme Joanna DAHAN | pour un montant de 51,00 euros |

Article 2 :

Est refusée la remise gracieuse des majorations et intérêts de retards pour les redevables :

- | | |
|-------------------------------|---------------------------------|
| ○ M. Christophe BROUILLET | pour un montant de 75,00 euros |
| ○ M. et Mme Stéphane CAMBOURS | pour un montant de 47,00 euros |
| ○ M. Serge BICKERT | pour un montant de 153,00 euros |
| ○ M. et Mme Patrick BRICHE | pour un montant de 31,00 euros |
| ○ M. Antonio POZA | pour un montant de 26,00 euros |
| ○ M. et Mme Marc FORNACIARI | pour un montant de 38,00 euros |
| ○ M. et Mme Pierre BOURRELI | pour un montant de 47,00 euros |
| ○ M. Frédéric LEROMAIN | pour un montant de 107,00 euros |

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Finances
et Budget

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président de la Commission
Fonctionnement de la Communauté Urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI